

LOI N° 2010-27 DU 26 JUIN 2010

portant autorisation d'adhésion de la République du Bénin à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations-Unies et du personnel associé, adoptée le 09 décembre 1994 et à son protocole facultatif adopté le 08 décembre 2005 à New York.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 24 juin 2010,

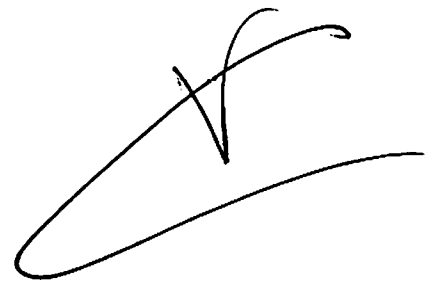
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée l'adhésion de la République du Bénin à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations-Unies et du personnel associé, adoptée le 09 décembre 1994 et à son protocole facultatif adopté le 08 décembre 2005 à New York.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

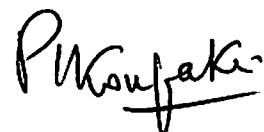
Fait à Cotonou, le 26 juin 2010,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI.-



Le Ministre d'Etat Chargé
de la Défense Nationale,



Issifou KOGUI N'DOURO

Le Ministre des Affaires Etrangères,
de l'Intégration Africaine, de la
Francophonie et des Béninois
de l'Extérieur,



Jean-Marie EHOZOU.-

Le Ministre de l'Intérieur et de
la Sécurité Publique,



Martial SOUNTON.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECPDEPPCAG 4 MAEIAFBE 4 MEPN 4 AUTRES MINISTERES
28 SGG 4 SMTP 2 DGAE-DGCPE 2 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC- 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-
IGAA 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.